

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour l'ensemble des filièresRapporteur : Philippe LaurentI. Adaptation du tableau des effectifs liée à la déprécarisation des personnels (+0,8)

Afin d'assurer le bon fonctionnement et une rotation efficace du futur Espace sport et santé, il est indispensable de créer un 0,5 poste d'éducateur sportif afin d'atteindre 3 postes à temps plein.

En outre, il est nécessaire de créer un 0,3 poste d'éducateur territorial des A.P.S supplémentaire afin d'assurer pleinement la gestion des événements sportifs internes (sport en famille, stages multisports, etc...) ainsi que la pratique de l'éducation physique et sportive des élèves des écoles élémentaires.

Ces créations s'inscrivent également dans un mouvement de déprécarisation des personnels puisqu'il a été, par le passé, nécessaire de recourir à des vacataires afin de couvrir ces besoins.

Créer :

- 0,80 poste sur le grade d'éducateur territorial des activités sportives

II. Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services (+ 3)

Par ailleurs, il est proposé la création d'un poste de coordonnateur des installations sportives pour assurer un meilleur suivi de l'entretien des bâtiments, de l'entretien des équipements et matériels sportifs ainsi que du suivi réglementaire. Ce dernier exigeant certaines compétences et technicités, il est proposé de prévoir ce poste sur deux grades (adjoint technique et agent de maîtrise) afin de ne pas se bloquer lors des recrutements ; le grade non utile à la suite du recrutement sera supprimé.

Enfin, le transfert du gymnase des Clos Saint Marcel à l'établissement Vallée Sud-Grand Paris à compter du 1^{er} janvier 2024 a eu un impact sur les effectifs du service de l'Action sportive. Afin de maintenir une large amplitude d'ouverture des sites et de présence des agents d'accueil d'entretien et de surveillance dans le cadre d'une optimisation de l'utilisation des équipements, il est devenu indispensable de créer un poste supplémentaire d'agent d'accueil, de surveillance et d'entretien pour couvrir la totalité de l'amplitude horaire des sites sportifs municipaux.

Créer :

- 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise
- 2 postes sur le grade d'adjoint technique

III. Adaptations liées aux avancements de grade et à la promotion interne (-19/+19)

Dans le cadre des évolutions de carrière des agents titulaires, des avancements de grade et promotions internes ont été proposés. Il s'agit d'agents qui outre les conditions statutaires réunies, réalisent des fonctions correspondant aux missions du grade d'avancement et de promotion interne et répondent aux règles des lignes directrices de gestion. Afin de nommer ces collaborateurs sur leurs nouveaux grades, il convient d'effectuer les créations et suppressions suivantes au 1^{er} juillet 2024 :

Avancements de grade	
Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - 1 poste sur le grade d'adjoint administratif territorial - 4 postes sur le grade d'adjoint technique territorial - 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe - 1 poste sur le grade d'adjoint territorial d'animation - 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise - 1 poste sur le grade d'agent social principal de 2^{ème} classe - 1 poste sur le grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles - 2 postes sur le grade d'attachés - 1 poste sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe - 2 postes sur le grade de gardien-brigadier 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - 2 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - 3 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe - 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe - 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise principal - 1 poste sur le grade d'agent social principal de 1^{ère} classe - 1 poste sur le grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles - 2 postes sur le grade d'attaché principal - 1 poste sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe - 2 postes sur le grade de brigadier-chef principal
Promotion interne	
Supprimer	Créer
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste sur le grade de rédacteur

IV. Adaptations du tableau des effectifs liés à des recrutements (-5/+5)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations qu'il est nécessaire de faire en raison des procédures de recrutement qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville :

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste sur le grade de technicien - 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - 1 poste sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure - 1 poste sur le grade de puéricultrice hors classe - 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste sur le grade d'attaché - 1 poste sur le grade d'adjoint administratif - 1 poste sur le grade d'infirmier en soins généraux hors classe - 2 postes sur le grade d'agent social

L'ensemble des différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 24,15 postes sur différents grades, à en créer 27,80 au 1^{er} juillet 2024.

Il est à noter que la quotité de travail de la psychologue de classe normale du LAEP a été diminuée de moins 0,15 peu après la présentation du tableau des effectifs lors de la dernière réunion du comité social territorial. Il est donc nécessaire de faire apparaître ce changement de quotité dans le tableau total des effectifs.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} juin 2024	Au 1 ^{er} juillet 2024
CCAS	8	8
Ville	441,935	445,585

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2024 pour l'ensemble des filières.